

à des hommages même que la littérature romanesque, dramatique et le journalisme leur préparent en les travestissant quelquefois en héroïnes presque dignes d'admiration ou au moins de bienveillance. C'est ainsi qu'avant de faire de ces femmes d'humbles repenties on a soin de raconter et de signaler leur vie de pécheresse, embellie par le raffinement de la volupté qui est au goût du jour.

La doctrine naturaliste peut à bon droit revendiquer ce sujet d'œuvres littéraires de tout genre. Si les mœurs se ressentent de ces hardiesses, n'ai-je pas le droit de poser encore une fois la question : La victime du livre est-elle seule coupable d'un désordre moral si prononcé ; l'écrivain est-il innocent ?

Mais ce sujet prend des proportions plus vastes et se place à un point de vue plus élevé, quand on veut scruter toutes les doctrines que la question de la responsabilité de l'écrivain a fait surgir. C'est surtout afin d'expliquer la cause du crime, ce qui a servi de point de départ à cette étude, que des polémistes et même des romanciers, écartant de la discussion les responsabilités individuelles, croient trouver une responsabilité générale.

Il y a, en effet, une école démocratique, au nom de laquelle on impute les crimes à la société, parce qu'elle ne s'est pas assez occupée de l'individu criminel.

En dehors des élucubrations à l'appui de ce système de romanciers vulgaires et de journalistes à la recherche de l'attention publique, un poète renommé, l'auteur des *Misérables*, en la personne de Jean Valjean, a proclamé le néant des lois et glorifié son héros forçat conduit au crime par l'injustice, l'imprévoyance, l'incurie de la société. C'est à cette occasion que l'auteur s'en prend à la magistrature. Il représente dans l'un des plateaux de la balance de la Justice le forçat, dans l'autre plateau il place le juge et il s'écrie avec ironie : de quel côté croit-on que penchera la balance ? Cette image injurieuse, rappelée par un député connu pour sa manie furieuse à s'acharner contre le prêtre et contre le magistrat, a été jetée à la face de la magistrature en présence d'un ministre de la justice qui, entendant cet outrage comme un quolibet sans conséquence, a osé garder le silence et laissé croire que la pudeur patriotique d'un Français ne saurait émouvoir un ministre.